



## COMMISSION FINANCIÈRE

### Rapport d'activité 2019

*Monique LEBERTOIS, Stéphane THIÉBAUT et Gérard LOCHARD.*

#### OPÉRATIONS RÉALISÉES

***Les documents comptables mentionnés ci-dessous nous ont été envoyés par courrier et courriel pour consultation***

Nous avons vérifié des éléments comptables et financiers au 31 décembre 2019.

- balance générale FFVL
- grands livres analytiques FFVL
- immobilisations et amortissements
- présentation analytique du budget global et du réalisé 2019
- budget prévisionnel 2019/2020
- balances comparées 2018/2019

La commission Financière n'a pu se déplacer à Nice suite aux risques engendrés par le coronavirus. Nous n'avons pas contrôlé les factures ni les notes de frais. Toutefois, des contrôles sur pièces ont été réalisés lors de notre présence au siège de la fédération en novembre dernier.

#### CONTRÔLES DIVERS

##### 1) LIGNES BUDGÉTAIRES

Les postes comptables sont arrêtés à fin décembre. Cependant, nous avons constaté, à la lecture du réalisé arrêté au 31 décembre 2019, que des lignes budgétaires étaient en dépassement.

##### 2) POINT SUR LES BALISES

Suite au choix des nouvelles balises, le coût des abonnements téléphoniques est en net diminution de 22 000 € à 4 016,56 €.

##### 3) NOTES DE FRAIS

Dans le règlement financier voté lors du comité directeur du 23 février 2020, il est précisé que le délai d'envoi des notes de frais est fixé à **deux mois au maximum**. (Par 4.3 - alinéa 4.3.3).

Depuis janvier 2019, après l'avoir annoncé aux élus, aux conseillers techniques et au personnel cette règle a été appliquée et les notes de frais trop tardives n'ont pas été remboursées sauf pour des raisons exceptionnelles vues avec le trésorier. L'objectif d'une telle mesure est de permettre à la fédération d'avoir un meilleur suivi des dépenses tout au long de l'année.

À noter que certaines notes de frais sont toujours expédiées sur l'ancienne version du document. Nous demandons que soit utilisée la dernière version précisant la fonction FFVL du demandeur. Cette demande a déjà été formulée l'année précédente mais n'est toujours pas prise en compte par tous.

La commission Financière a proposé des modifications du règlement financier qui ont été validées par le comité directeur du 23 février 2020.

#### 4) LE LABOTEST

Au 31 décembre 2019, nous constatons que les sommes perçues pour les homologations sont inférieures aux sommes dépensées de 13 554 €. Ceci correspond en grande partie aux charges fixes du laboratoire (assurances, stockage des voiles testées...).

#### 5) VOL PASSION

Le nombre d'abonnements en 2019 est toujours en baisse.

- 2012 = 13 042 augmentation de 4 € à 6 €
- 2017 = 7 501
- 2018 = 7 221
- 2019 = 6 918

soit 303 abonnements de moins en 2019.

**17,5 % des licenciés souscrivent un abonnement à VOL PASSION soit : 6 918 abonnés sur 39 555 adhésions.**

À la vue de la diminution constante des abonnements, du faible pourcentage d'abonnés par rapport aux licenciés et de la progression constante portée à la version électronique, la commission Financière propose que la version papier soit abandonnée.

#### 6/ IMMOBILISATIONS (matériel de transport et outillage)

Il y a beaucoup d'immobilisations qui datent de 2004, 2002, 1993.

La commission Financière demande de s'assurer que ces immobilisations doivent être conservées. Sophie Maurel fera un état des lieux fin mars après consultation des utilisateurs et en informera la commission.

#### 7) LICENCES

Le nombre de licenciés au 31 décembre 2019 est en diminution il passe de 39 721 à 39 555 soit moins 166 licences pour un résultat financier positif de 55 793 €.

*En 2019, nous constatons une diminution des licences kite, cerf-volant, delta et une évolution positive en boomerang, et en parapente.*

- 7 638 licences kite, soit - 581
- 27 862 licences et titres de participation parapente soit + 1 251,
- 678 licences delta, soit - 34
- 1 890 licences cerf-volant, soit - 1 180
- 1 063 licences boomerang, soit + 407
- 424 licences non pratiquant, soit - 29

## 8) LIGUES

Comme annoncé lors de l'AG 2019, la FFVL a été retenue parmi les fédérations pilotes pour tester la politique de l'ex CNDS qui sera généralisée en 2020 à toutes les fédérations dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport.

C'est donc la FFVL qui a instruit cette année les dossiers de demande de subventions des ligues, CDVL et des clubs.

### RNC et SITES

À l'avenir et lors des prochaines olympiades, la commission Financière se réserve le droit de demander aux ligues de fournir les justificatifs des dépenses engagées comme le stipule le règlement financier de la FFVL (paragraphe 6.1.4).

### Vérification au 31 décembre 2019

Au moment de notre contrôle, qui s'est effectué avant celui du commissaire aux comptes, nous constatons un résultat excédentaire de 16 935,54 €

Toutefois, un réajustement de deux comptes relatifs à des provisions pour risques a été demandé :

- **compte 155 000 - provisions pour impôts** - ajustement de la provision pour risque IS & URSSAF de 15 000 € initialement à 5 000 € ;
- **compte 158 500 - provisions pour charges** - reprise de provision client labo qui a réglé sa dette.

Nous avons donc finalement un résultat excédentaire de 40 741,54 €

- la vérification de la caisse, du compte courant et du compte de la boutique n'a pu être effectuée.

Toutes les interrogations émises par la commission Financière et envoyées au service comptable ont obtenu des réponses claires et précises.

*Nous tenons à remercier Sophie et Stéphanie pour leur précieuse collaboration.*

---

*Après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :*

*ni dans les procédures ;  
ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité.*

*La commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisine.*

**Monique Lebertois, Gérard Lochard, Stéphane Thiébaud**